

Image not found or type unknown



## bail rural avec lettre de resiliation

Par **smartdell**, le **17/09/2009** à **12:28**

bonjour, je suis proprio et j'ai sign'é un bail rural il y a un an car la locataire devait acheter dans l'année. en cas de refus de credit, elle m'a ecrit et signé une résiliation au 1 sept 09.aujourd'hui, elle ne veut pas partir, et veut tjrs acheter, mais 60000 euros de moins qu'au départ. ai je un recours pour l'expulser, dois je l'envoyer au tribunal par référé, et ai je des chances de me libérer de ce bail pour vendre?  
merci, cordialement, mr colin